

## FINANCES

### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Lors de sa séance du 4 avril 2019, le comité syndical avait décidé de mettre en « réserve » les demandes de subventions émanant des partenaires de la « tournée des plages » ainsi que pour l'association le vent de Bray-Dunes.

Cette décision avait été motivée par la volonté de s'assurer, avant versement, de la tenue effective et conforme aux attentes des événements prévus.

La saison estivale étant terminée, il est proposé au comité de se prononcer définitivement sur ces demandes.

Il est rappelé, que conformément à l'autorisation donnée dans la délibération du 4 avril précitée, un acompte, au plus égal à 50% de la subvention 2018 a été attribué aux associations qui en ont fait la demande.

Voici un récapitulatif des acomptes versés :

Dunkerque Malo Grand Littoral Basket Club (DMBC) : 6 250 €  
Littoral Beach soccer dunkerquois : 3 500 €  
Association stages Seb BOSQUET - Beach Hand Seb BOSQUET : 6 250 €  
Rugby Union Dunkerque Littoral (RUDL) : 2 400 €  
Le vent de Bray-Dunes : 1 500 €

Il est proposé au Comité Syndical d'attribuer définitivement pour l'exercice 2019 les subventions suivantes (la somme proposée ci-dessous intègre les acomptes déjà versés le cas échéant)

Dunkerque Malo Grand Littoral Basket Club (DMBC) : 12 500 €  
Association stages Seb BOSQUET - Beach Hand Seb BOSQUET : 12 500 €  
Rugby Union Dunkerque Littoral (RUDL) : 4 800 €  
Le Vent de Bray-Dunes : 3 000 €  
Tennis de Leffrinckoucke : 7 500 €  
Dunkerque Grand Littoral Volley Ball (DGLVB) : 12 500 €  
Littoral Beach Soccer dunkerquois : 3 500 €

. Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Oüi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID : 059-255901506-20191003-3036-DE

SLOW

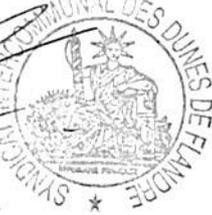
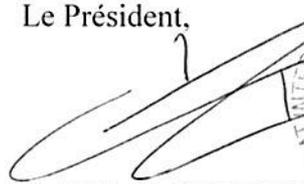
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Les dépenses seront imputées à l'article 6574 relatif aux subventions aux associations et autres personnes de droit privé.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,



Frédéric VANHILLE. \*

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du  
Comité Syndical  
Du Syndicat Intercommunal des  
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

### ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

### ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

### ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants : Régis VANDAMME